

Compte-Rendu Commission coquille Saint-Jacques Manche Est

Bayeux, le vendredi 6 septembre 2024

Avertissement : La commission a émis des avis/ propositions. Ces avis ne pourront s'appliquer qu'après validation du Bureau ou du Conseil, seuls organes décisionnaires du Comité.

Date et lieu de la commission :

La commission Coquille Saint-Jacques Manche Est s'est réunie en présentiel le vendredi 6 septembre 2024 à 9h00 au NOVOTEL à Bayeux.

Membres présents et excusés :

Membres présents	Membres excusés	Membres invités
Rémy ANQUIER (PETIT BAMBINO)	Jean-Philippe LEDAMOISEL (GROS MINET)	Zéphyre THINUS (DDTM14)
Eric MARET (HARMONIE)	Alexis LANGIN (NOTRE DAME DE FOY)	Guillaume GUERILLOT (DDTM14)
Jean-Louis CHARLES (JOLENN)	Dominique THOMAS (CME)	Eric FOUCHER (IFREMER)
Ulrick COMTESSE (AN DOUAZEG ABOSTOL)	Stéphane SAVOYE (Criée FC)	Arnaud MANNER (NFM)
Ludovic THIEULENT (LE MAXIMUM) CP		Alannah GOURLAOUEN (CRPMEM)
Alexis BOTTIN (L'OASIS)		Coline GIRAUD (CRPMEM)
Yoann CORDIER (GLAKEV) CP		Romain MEROUR (CRPMEM)
Ludovic RABASSE (LA FILLE DU VENT)		
Mickaël HUBERT (BEL HORIZON)		
Romain LANELE (VALENSCILIA II) CP		
Jonathan MARIE (PRELUDE)		
Cédric LIETOT (DESTINY)		
Frédéric LEJUEZ (GLENDOWER)		
Christophe RADENNE (FROM NORD)		
Manuel EVRARD (OPN)		
Florent DELEPIERRE (CPBO)		
Franck GOUIX (UMF)		
Guillaume POITEVIN (Criée PEB)		
Lionel BOTTIN (CDP 14)		
Dimitri ROGOFF (Président CRPMEM)		

Ordre du jour

1. **Présentation des résultats COMOR 2024**
2. **Modalités d'exploitation des gisements du Large et Proche Extérieur**
3. **Organisation des commissions CSJ Baie de Seine et Bande côtière Seine Maritime**
4. **Les projets « agrandissement » dans le cadre des instructions de licence CSJ en Manche Est**
5. **Révision des quantités maximales de débarquement pour les navires $\geq 14m$**
6. **Points d'information**
 - *Mesures Natura 2000 en Baie de Seine Orientale*
 - *Labélisation « Pêche durable MSC » de la coquille Saint-Jacques en Baie de Seine*
 - *Fêtes de la coquille*
 - *Pesée obligatoire des bâtons de dragues à CSJ*
7. **Questions diverses et agenda**

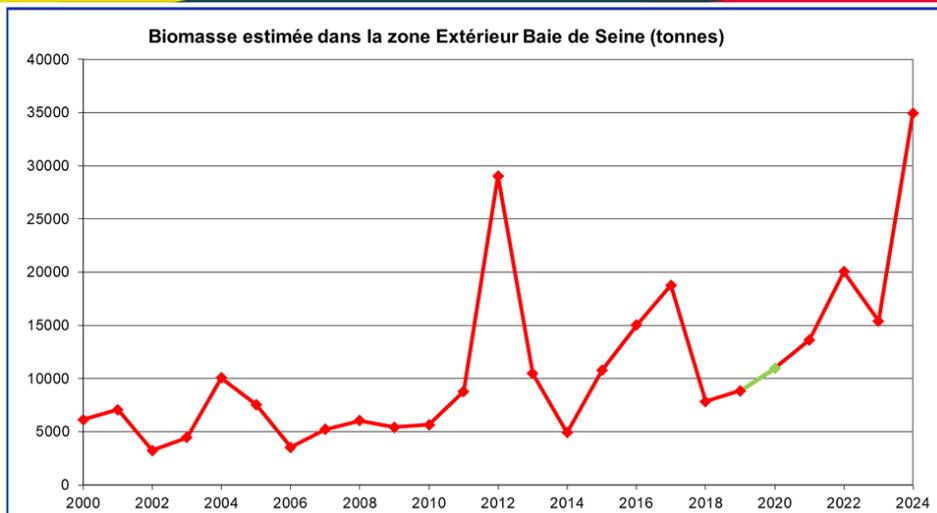
La séance est ouverte à 9h05

Tour de table des participants

Présentation des résultats COMOR 2024

Une présentation des premiers résultats de la campagne COMOR 2024 concernant les zones du Proche Extérieur est réalisée par IFREMER :

- La campagne s'est déroulée avec succès du 28 juin au 15 juillet 2024, sur le nouveau navire Côtes de la Manche. 158 traits ont été réalisés au total.
- Des zones à ophiures encore identifiées en Baie de Seine et extérieur
- Biomasse exploitable estimée dans le Proche Extérieur pour 2024 : **34 947 tonnes** (20 044t en 2022 et 15 418t en 2023)
- Biomasse exploitable estimée à l'ouverture au 1^{er} Octobre 2024 : **22 017 tonnes**
- Il s'agit d'une année record concernant le stock des coquilles âgées de 2 ans dans le Proche Extérieur. Cela entre en cohérence avec l'abondance des coquilles de 1 an estimée l'année précédente dans cette zone.
- Le reliquat (coquilles de 1 an qui atteindront la taille commerciale l'année prochaine) est stable



La campagne COMOR étant réalisée en été, elle ne permet pas de prévoir la qualité de la coquille à l'ouverture des gisements (taux d'encoraillement, rendement). Un suivi régulier est mis en place et se poursuivra durant la campagne pour analyser les périodes de ponte des coquilles.

→ **Les résultats de la zone Baie de Seine seront présentés à la prochaine commission Coquille Saint-Jacques : le vendredi 11 octobre 2024**

Modalités d'exploitation des gisements du Large et Proche Extérieur

Un rappel sur l'évolution des volumes et PM de la coquille Saint-Jacques en démarrage de campagne est fait sur les 2 dernières années, ainsi que les modalités d'exploitation à 3 débarques autorisées sur 4 jours de pêche.

Propositions pour la campagne 2024/2025 :

- Ouverture des zones du **Large** le **mardi 1 octobre 2024 à 00h** : vote à l'unanimité
- Le gisement du Large ouvrant un mardi, il est proposé les modalités d'exploitation suivantes pour la **semaine 40 : 3 débarques sur 3 jours** (du mardi 00h00 au jeudi 24h00) : vote à l'unanimité

Les représentants de la filière aval rappellent l'intérêt commercial d'avoir des coquilles dès le lundi matin. La commission propose ainsi une ouverture le dimanche à 12h00 afin d'avoir des premières ventes de coquilles le lundi.

- Il est ainsi proposé les modalités d'exploitation suivantes pour la **semaine 41** :

- **3 débarques sur 5 jours (du dimanche 12h00 au jeudi 24h00) : 16 personnes ont voté pour ces modalités**
- **4 débarques sur 5 jours (du dimanche 12h00 au jeudi 24h00) : 2 personnes ont voté pour ces modalités**
- **2 abstentions**

Dans une même optique de favoriser l'approvisionnement en coquilles Saint-Jacques dès le lundi, et de répondre à la problématique de double débarque à l'ouverture du Proche Extérieur, il est proposé une ouverture du Proche Extérieur le dimanche 13 octobre 2024 à 12h00. Dans le cas où l'ouverture au 13 octobre n'est pas possible, celle-ci sera reportée au dimanche 20 octobre.

A posteriori de la commission, il est en effet constaté que dans le cadre du règlement européen 2022/1357, la pêche de la coquille Saint-Jacques est interdite par toutes les flottes au sud de la latitude 49°42'N et jusqu'à la limite des eaux territoriales françaises (zone du Proche Extérieur) chaque année du 15 mai au 15 octobre.

➔ Ouverture des zones du **Proche Extérieur** le **mercredi 16 octobre 2024 à 00h** : modalité non soumise au vote durant la commission

➔ Le gisement du Large étant ouvert et le gisement du Proche Extérieur ouvrant le mercredi, il est proposé les modalités d'exploitation suivantes pour la **semaine 42 : 3 débarques sur 5 jours** (du dimanche 12h00 au jeudi 24h00) tout gisement confondu.

➔ Les dates d'ouverture des gisements du Large et du Proche Extérieur ainsi que les modalités d'exploitation du Large (semaines 40 et 41) devront être validées par la Commission Interrégionale CSJ Manche Est du mardi 24 Septembre.

➔ Les modalités d'exploitation du Proche Extérieur (à partir de la semaine 42) seront définies et validées lors de la Commission Interrégionale CSJ Manche Est du mardi 8 octobre, dans le cadre du premier Groupe de travail CSJ (GT-CI). Des éléments supplémentaires sur le comportement du marché à l'ouverture de la campagne seront disponibles.

L'ensemble des propositions sont les suivantes :

Mois	Semaine	Jour	Date	Large	Proche extérieur	Modalités d'exploitation
	39	lundi	31	Fermé		
Octobre	40	mardi	1	Ouverture du Large le mardi 1 Octobre à 00h à 24h le jeudi	Fermé	3 débarques sur 3 jours
		mercredi	2			
		jeudi	3			
		vendredi	4	Fermé		
		samedi	5	Fermé		
		dimanche	6	Fermé		
		41	lundi	7	Ouvert de 12h le dimanche à 24h le jeudi	Fermé
	mardi		8			
	mercredi		9			
	jeudi		10	Fermé		
	vendredi		11	Fermé		
	samedi		12	Fermé		
	dimanche		13	Fermé		
	42	lundi	14	Ouvert de 12h le dimanche à 24h le jeudi	Fermé	3 débarques sur 5 jours ?
		mardi	15			
		mercredi	16			
		jeudi	17	Fermé		
vendredi		18	Fermé			
samedi		19	Fermé			
dimanche		20	Fermé			

Organisation des commissions CSJ Baie de Seine et Bande côtière Seine Maritime

Afin de légitimer chaque gisement et de rendre les commissions plus fonctionnelles, la Commission CSJ Manche Est est divisée en deux commissions à compter du mois d'octobre 2024 : une commission CSJ Baie de Seine et une commission CSJ Bande côtière Seine-Maritime.

La délibération cadre n°2023/G-26 prévoit :

- ✓ Des commissions composées de 15 navigants dont 5 au minimum disposent d'une licence dans les deux gisements et participent aux deux commissions
- ✓ Un Président et un Vice-président élus

Proposition d'organisation des nouvelles commissions (cf. Annexe) :

- ❖ Commission CSJ Baie de Seine : il est proposé de conserver l'organisation de la commission CSJ Manche Est. Les membres de la commission seront interrogés s'ils souhaitent devenir membres de la commission CSJ Baie de Seine. En cas de désistement, un appel à candidature pourra être réalisé pour identifier un nouveau représentant du port concerné.
→ **Cette composition est validée par la commission**

- ❖ Commission CSJ Bande Côtière : il est proposé de créer une nouvelle organisation selon une répartition par ports et de réaliser un appel à candidature auprès de tous les licenciés de ce gisement.
→ **Cette composition est validée par la commission**

La liste définitive des membres des commissions ainsi que l'élection du Président et Vice-président sera établie lors de la première commission respectivement Baie de Seine et Bande côtière. Il est ajouté que les Président et Vice-président sont respectivement membres invités de la commission homologue.

Suite à la séparation de la commission CSJ Manche Est, les membres de la commission rappellent qu'ils ne veulent pas, à terme, devoir choisir entre le gisement Baie de Seine et le gisement Bande Côtière. Il est rappelé que les arrêtés, avenants et délibérations peuvent être abrogés et modifiés constamment.

Les projets « agrandissement » dans le cadre des instructions de licence CSJ en Manche Est

Compte tenu du nombre croissant de nouvelles demandes pour les licences CSJ, un constat avait été fait lors de la précédente commission sur les rares chances d'attribution de licence pour les demandes d'« Agrandissement », notamment en Baie de Seine. Certains armateurs multiplient les projets et parfois dans divers quartiers maritimes.

Il est proposé à la commission de limiter l'attribution à une seule licence CSJ Baie de Seine par armateur :

- **17 votes pour la limitation d'une seule licence CSJ Baie de Seine par armateur**
- **1 vote contre la limitation d'une seule licence CSJ Baie de Seine par armateur**
- **2 abstentions**



Cette limitation de l'attribution d'une seule licence CSJ Baie de Seine par armateur devra être débattue et validée en Conseil du CRPMEM.

Révision des quantités maximales de débarquement pour les navires ≥ 14m

A la demande de certains professionnels, une proposition de révision des quantités maximales de détention de CSJ autorisées pour les navires ≥ 14 mètres est faite à la commission. Il est rappelé que la quantité maximale autorisée est un droit de pêche, un plafond et non un objectif.

 **Cette proposition est refusée par la commission.**

Points d'information

1. Mesures Natura 2000 en Baie de Seine Orientale

- Présentation des nouvelles mesures de gestion de la pêche sur le site Natura 2000 de la Baie de Seine Orientale (cf. Annexe 2)
- Rappel de la nécessité de la participation des pêcheurs dans les échanges lors de la mise en place de zones Natura 2000
- Les coordonnées des zones sont disponibles sous différents formats sur le site internet du CRPMEM

2. Labélisation « Pêche durable MSC »

- Lancement de la démarche de certification « Pêche durable MSC » de la coquille Saint-Jacques de Baie de Seine et Proche Extérieur par une collaboration entre le CRPMEM, le FROM Nord et l'OPN, ainsi que NFM en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage
- Présentation des campagnes de communication et évènement de valorisation de la CSJ à l'ouverture de la campagne par NFM

3. Fêtes de la coquille

- Rappel aux organisateurs : les demandes de dérogation de pêche doivent être adressées directement à la DIRM MEMN le plus tôt possible avant l'évènement

4. Pesée obligatoire des bâtons de dragues à CSJ

- Rappel de l'arrêté du 5 juillet 2024 portant obligation de la pesée des bâtons de dragues à CSJ suite aux recommandations du BEA Mer
- Le CRPMEM accompagnera les pêcheurs dans cette démarche
- Certains membres font part de leur inquiétude quant au désengagement de l'inspection annuelle de sécurité

Questions diverses et agenda

- Suite à la Commission Coquillages qui s'est déroulée dans les locaux du CNPMEM le jeudi 5 septembre, le CRPMEM des Hauts-de-France annonce la création d'une licence régionale CSJ dans les Hauts-de-France. Ce sujet pourra être abordé lors de la Commission Interrégionale CSJ Manche Est.
- Il est évoqué les Procès-Verbaux reçu par certains professionnels concernant leur vitesse de transit dans les zones interdites à la pêche devant être maintenu à minimum 7 nœuds. Dans diverses situations, le maintien d'une vitesse à 7 nœuds est difficile.

La séance est levée à 12h20.

Yoann CORDIER
Co-président Calvados
p.o
Coline GIRAUD
Chargée de mission
CRPMEM N

Ludovic THIEULENT
Co-président Seine-Maritime



Romain LANEEL
Co-président Manche
p.o
Coline GIRAUD
Chargée de mission
CRPMEM N

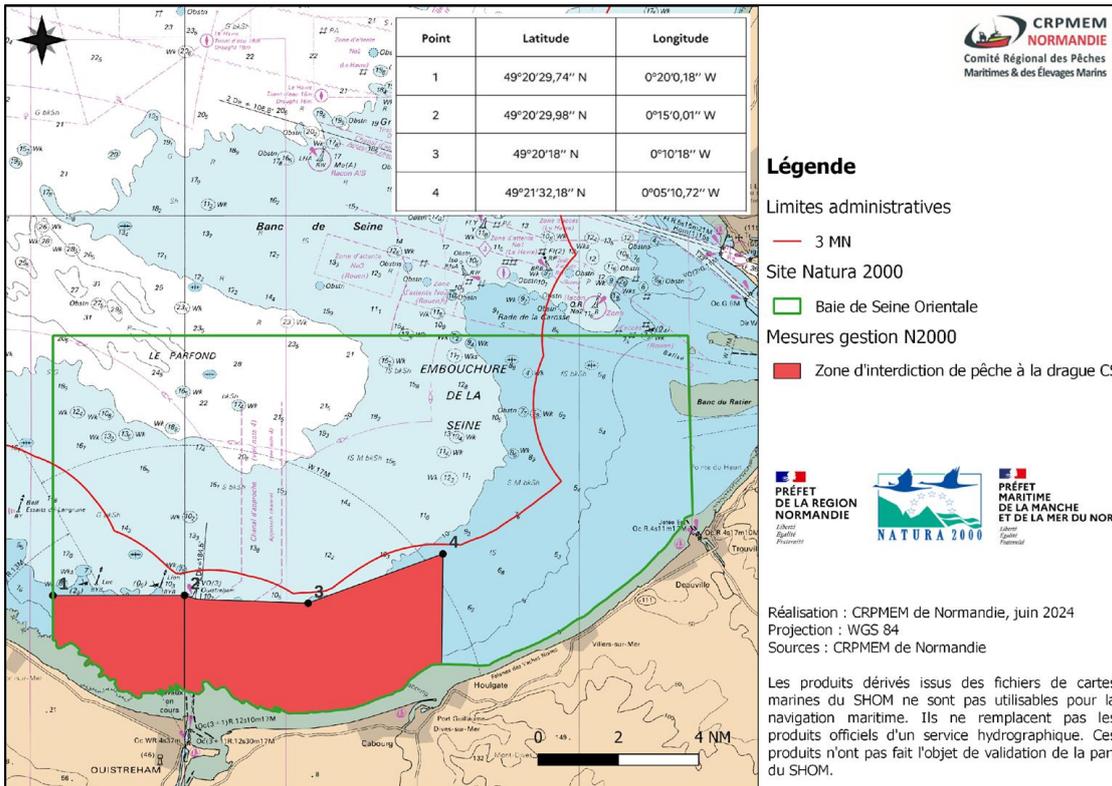
Annexe 1 : Compositions des commissions Baie de Seine et Bande Côtière

Composition Commission Baie de Seine		
Représentants portuaire ou organismes	Nombre de membres commission ME	Nouvelle composition BDS
Le Tréport	2	1
Dieppe	3	2
Fécamp	1	1
Le Havre	1	1
Honfleur	1	1
Trouville	2	2
Dives - Courseulles – Ouistreham	2	2
Saint-Vaast / Barfleur	3	2
Grandcamp	2	2
Port-en-Bessin	3	2
Cherbourg	1	1
Représentant Manche Ouest	1	
Représentant du CRPMEM HdF avec voix délibérative	1	
Représentants Op	3	
Représentant Syndicat du mareyage et de la transformation de Boulogne-Sur-Mer	1	
Représentant Syndicat de l'Union du mareyage français	1	
Représentants des halles à marée ou de gestionnaire opérationnel de bornes de pesée	2	
Comités des pêches	2	
TOTAL	28	
TOTAL navigants	21	17

Composition Commission Bande Côtière		
Représentants portuaire ou organismes	Nombre de membres	<i>dont licence BDS</i>
Le Tréport	4	1
Dieppe	4	2
Fécamp	1	1
Le Havre	2	1
Honfleur	1	1
Trouville	1	1
Dives / Courseulle / Ouistreham	1	1
Grandcamp / Port-en-Bessin / Saint-Vaast / Barfleur	1	0
Représentant de la Manche Ouest	1	0
Représentant des Hauts-de-France	1	0
Représentants OP	3	
Représentant Syndicat du mareyage et de la transformation de Boulogne-Sur-Mer	1	
Représentant Syndicat de l'Union du mareyage français	1	
Représentants des halles à marée ou de gestionnaire opérationnel de bornes de pesée	2	
Comités des pêches	2	
TOTAL	26	
TOTAL naviguants	15	8

Annexe 2 : Mesures Natura 2000 en Baie de Seine Orientale

Interdiction : drague Coquille Saint-Jacques



Arrêt progressif : chalut à Seiche

